

 <p>anteagroup sepia</p>	<p><b>Des ressources à préserver pour l'alimentation en eau potable des générations futures sur la nappe alluviale du Fleuve Hérault</b></p>
<p>PHASE 3 – Réunion de concertation du 16 juin 2016 à Bessan – 09H30 Compte rendu rédigé par SEPIA Conseils Version 2 intégrant les remarques des partenaires de l'étude (septembre 2016)</p>	

### Personnes invitées

Organisme / Structure	Nom	Adresse mails	Présent	Excusé	Diffusion
DDTM 34 - SPE	COURBIS Charlotte	charlotte.courbis@herault.gouv.fr	x		x
Mairie Pézenas (Adjointe eau et assainissement)	SATGER Annick	a.satger@ville-pezenas.fr	x		x
Mairie Castelnaud-de-Guers (Maire)	SERS Jean-Charles	contact@castelnaud-de-guers.com	x		x
SIEVH (Président)	VIDAL régis	direction@sievh.fr	x		x
SIEVH (Directeur)	CHARBONNIER Dominique	direction@sievh.fr	x		x
SBL (Vice-président)	NIDECKER Georges	gnidecker@hotmail.com	x		x
SMETA	DUBOIS Véronique	vdubois@smeta.fr	x		x
CAHM	THERON Sébastien	s.theron@agglohm.net	x		x
UNICEM LR	LAUZE Jean-Bernard	languedoc@unicem.fr	x		x
SMBFH (Vice-président)	DOUTREMEPUICH Philippe	pdoutremepuich@yahoo.fr	x		x
SMBFH	CARRERE Maeva	maeva.carrere@smbfh.fr	x		x
Antea Group	CLERGUE Marjorie	marjorie.clergue@anteagroup.com	x		x
SEPIA Conseils	ALISON Mailys	ma@sepia-uw.fr	x		x
ARS	Catherine MOREL	ARS-LRMP-DD34-SANTE- ENVIRONNEMENT@ars.sante.fr		x	x
Agence de l'eau RMC	LACOMBE Evelyne	evelyne.lacombe@eaurmc.fr		x	x
SNCF réseau	ALADERN Nicolas	nicolas.aladern@reseau.sncf.fr		x	x

### Contexte et ordre du jour de la réunion

La nappe alluviale de l'Hérault a été identifiée comme stratégique pour l'alimentation en eau potable actuelle ou future dans le SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021. Dans ce cadre, le Syndicat

Mixte du Bassin du Fleuve Hérault (SMBFH) a lancé, avec le soutien de l'Agence de l'eau, une étude d'identification et de préservation des zones de sauvegarde pour l'alimentation en eau potable actuelle et future sur cette nappe souterraine. Ces zones sont celles sur lesquelles des efforts seront à porter prioritairement pour éviter ou limiter les pressions sur la ressource (en volume, en qualité, et en potentiel d'implantation de captages), elles peuvent être actuellement déjà exploitées ou non exploitées.

Le groupement de bureaux d'étude composé d'Antea Group et de SEPIA Conseils a été chargé de mener cette étude. Celle-ci a d'ores et déjà permis, dans le cadre des deux premières phases d'étude, et sous la validation du comité de pilotage de l'étude, d'identifier et de cartographier les zones de sauvegarde (6 zones de sauvegarde sont identifiées sur la nappe alluviale de l'Hérault). Il convient maintenant d'identifier les démarches ou actions nécessaires pour protéger la ressource au niveau de ces zones.

Dans ce contexte, deux réunions d'échange et d'information ont été organisées en juin 2016 avec les acteurs impliqués, à Bessan et à Gignac, afin de les informer de la démarche, de leur présenter les zones stratégiques définies et d'échanger en vue d'engager les réflexions sur les stratégies d'intervention envisageables pour protéger durablement ces zones.

Le présent compte-rendu retrace les principaux échanges et les points importants évoqués lors de la réunion de concertation organisée le jeudi 16 juin 2016 à Bessan, qui portait plus particulièrement sur les zones de sauvegarde localisées entre Cazouls-d'Hérault et Bessan (partie aval du territoire).

## Déroulement de la réunion

La réunion, d'une durée de deux heures, s'est déroulée de la manière suivante :

- Accueil et introduction par M. Doutremepuich, vice-président du SMBFH et par Mme Carrère, chargée de mission au SMBFH,
- Présentation des 2 démarches complémentaires à la présente étude, en cours sur le bassin, par Mme Carrère
- Présentation du cadre de l'étude : Pourquoi définir des zones stratégiques pour l'AEP (ZSF) ? par Mme Alison (SEPIA)

Des ressources à préserver pour l'alimentation en eau potable des générations futures  
sur la nappe alluviale du Fleuve Hérault

- Étapes et méthodologie pour définir les ZSF de la nappe de l'Hérault par Mme Clergue (ANTEA)  
→ *Echanges*
- Les démarches et outils existants mobilisables pour préserver ces zones par M. Alison  
→ *Echanges*
- Présentation des 3 zones de sauvegarde identifiées entre Cazouls-d'Hérault et Bessan par Mme. Clergue.  
→ *Pour chaque zone, échanges sur les enjeux et les outils pour préserver son potentiel*

Les points présentés font l'objet d'un diaporama.

#### **Echanges concernant le cadre, la méthodologie, les enjeux de l'étude, et les outils mobilisables**

Mme Satger, adjointe à la mairie de Pézenas, constate que la démarche de protection des ressources stratégiques pour l'AEP est complémentaire des démarches engagées sur le territoire pour identifier des ressources AEP supplémentaires, qui s'inscrivent pour leur part dans un souci de diversification pour pouvoir faire face en cas de défaillance d'une des ressources. Elle précise que, dans le cadre de la recherche de ressources en eau complémentaires pour sa commune, il s'est avéré impossible de mobiliser les autres champs captants du territoire.

M. Charbonnier, directeur du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée de l'Hérault, confirme qu'en effet, les champs captants de son secteur sont déjà exploités de manière importante pour constituer une ressource complémentaire à d'autres communes au quotidien, et que l'éloignement entre les deux secteurs ne rend pas réalisable, à des coûts maîtrisés, une interconnexion de secours. Il ajoute que le syndicat Intercommunal des Eaux de la vallée de l'Hérault est lui aussi à la recherche d'une ressource complémentaire. Il se tourne dans ce cadre vers des ressources assez éloignées de son territoire, solution qui s'avérerait possible, mais chère et complexe.

Maeva Carrère confirme que la présente étude et les actions qui en découleront sont d'autant plus importantes qu'il est complexe pour le territoire d'identifier des ressources AEP complémentaires : les ressources disponibles sur le territoire et exploitables à des coûts maîtrisés sont d'ores et déjà largement exploitées. Il est donc crucial de préserver le potentiel des ressources déjà exploitées.

M. Nidecker, Vice-président du Syndicat du Bas Languedoc, remarque que les zones stratégiques définies sont pour la plupart déjà fortement exploitées et que, l'Hérault connaissant déjà des déficits sur le secteur, il ne sera pas possible d'obtenir d'autorisations de prélèvements supplémentaires.

Maeva Carrère confirme qu'une des spécificités du bassin est effectivement de n'avoir pas de marges pour prélever davantage dans l'Hérault (fleuve comme nappe, les deux masses d'eau étant étroitement connectées). L'enjeu de préservation de la présente étude est ainsi essentiellement de conserver le potentiel actuel de la ressource déjà exploitée, afin qu'il ne se dégrade pas. Le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE), présenté en préambule à la réunion, aura ainsi un rôle essentiel pour protéger la ressource dans son aspect quantitatif (en assurer une gestion équilibrée et un partage équitable). Sur les 6 zones stratégiques identifiées sur le bassin Hérault, une seule est non exploitée actuellement, la ZSNEA de Paulhan. Dans le contexte qui est celui du bassin, cette zone n'aura donc pas vocation à apporter des volumes supplémentaires mais à proposer un espace alternatif pour pallier aux cas où les captages existants feraient défaut. Maeva Carrère rappelle que la présente étude a bien vocation à cibler des secteurs à préserver prioritairement, mais qu'elle ne préjuge pas des quantités prélevables.

M. Nidecker confirme la nécessité d'une cohérence forte avec la démarche de PGRE. Il demande à ce que les différentes études aboutissent rapidement afin de ne pas retarder davantage les prises de décision et leur mise en application dans la gestion de la ressource en eau et des prélèvements.

Mme Courbis, du service Eau, Risques et Nature de la DDT 34, précise que la démarche sur les ressources stratégiques est bien cohérente avec celle de PGRE, qui vise à encadrer les prélèvements déjà existants sur les ressources du territoire, et à étudier, en parallèle, les ressources complémentaires externes qui pourraient apporter des volumes supplémentaires pour faire face à l'augmentation future des besoins.

Des précisions sont demandées quant aux quantités prélevées actuellement et aux besoins futurs.

Mme Clergue détaille que :

- Les prélèvements actuels sont d'environ (les données sont détaillées dans l'étude Volume Prélévable) :

Des ressources à préserver pour l'alimentation en eau potable des générations futures  
sur la nappe alluviale du Fleuve Hérault

- 27 Mm<sup>3</sup>/an dans la nappe alluviale, essentiellement à usage d'alimentation en eau potable
- 100 Mm<sup>3</sup>/an dans le fleuve, essentiellement à usage agricole
- Les besoins en eau devraient augmenter de 12 Mm<sup>3</sup>/an pour l'alimentation en eau potable et de 21 Mm<sup>3</sup> pour l'agriculture à l'horizon 2040, soit une augmentation globale de 25 %.

Au-delà de la problématique quantitative, il est précisé que la ressource dans les zones stratégiques est globalement de bonne qualité, niveau de qualité qu'il convient de préserver pour assurer les usages futurs.

Maeva Carrère évoque une autre particularité du territoire, qui réside dans la localisation d'une grande partie des périmètres de captages, et par conséquent des zones stratégiques, au sein de zones inondables (la majorité des zones stratégiques définies sont en zone rouge du Plan de prévention des risques (PPR)). Ce classement offre une protection pour les zones qui sont, en conséquence, préservées de l'urbanisation et des pressions qu'elle peut représenter pour l'alimentation en eau potable (imperméabilisation, pollutions des eaux de ruissellement, concurrence à l'implantation de captages futurs). Les principales activités présentes sur ces zones sont des activités agricoles, auprès desquelles des moyens seront à identifier, notamment dans le cadre de l'étude « pesticides » présentée en préambule à la réunion, pour réduire les risques de pollutions diffuses sur un bassin vulnérable, quand bien même la ressource est de bonne qualité à l'heure actuelle.

Mailys Alison précise par ailleurs que, en complément des outils listés dans le diaporama, il pourra être utile de prévoir des actions visant à améliorer la connaissance et la compréhension du fonctionnement de la nappe et de sa vulnérabilité, notamment au niveau des zones de sauvegarde.

M. Lauze pose la question de la fiabilité de la délimitation des zones, et demande s'il est possible de discuter du périmètre défini.

Marjorie Clergue rappelle que la méthodologie de ce type d'étude est établie dans une optique de définition de zones à l'échelle d'un bassin. Elle s'appuie sur l'ensemble des connaissances disponibles au moment de l'étude, mais n'implique pas d'investigations supplémentaires. Dans le cadre du dépôt d'un dossier d'autorisation pour un projet sur les zones, les nouveaux éléments hydrogéologiques qui

auront pu être mis en évidence seront pris en compte pour apprécier l'impact du projet sur les zones stratégiques et la ressource associée, dans le cadre classique de l'instruction par les services de l'Etat. Des éventuels futurs éléments complémentaires précis ne remettraient donc pas en cause le zonage défini, qui est une démarche relativement macro et s'appuie, sur le bassin, sur des données suffisamment précises et récentes (Déclarations d'utilité publique datant de moins de 10 ans sur la plupart des captages). Elle précise également que le choix des zones a été validé par le comité de pilotage de l'étude. La délimitation des zones stratégiques exploitées est basée sur les périmètres de protection de captages existants, lorsqu'ils sont pertinents, ceci afin de ne pas multiplier les zonages différents.

Concernant l'usage « carrières » du territoire, il est précisé que le Schéma Départemental des Carrières oriente l'implantation des carrières en dehors des terrasses alluviales récentes, terrasses sur lesquelles ont été définies les zones stratégiques. Il prévoit en outre que, dans la vallée alluviale de l'Hérault, les carrières soient interdites dans le champ d'expansion des crues à fréquence centennale, et qu'elles ne portent pas atteinte au milieu à l'extérieur de ces zones de crues centennales. Il interdit enfin l'implantation de nouvelles carrières à l'intérieur des périmètres de protection rapprochée des captages.

Concernant les ressources complémentaires, M. Vidal, président du Syndicat intercommunal des eaux de la vallée de l'Hérault, rappelle l'existence du projet Aqua Domitia. Marjorie Clergue précise que les représentants du projet ont été conviés aux différentes réunions de concertation menées dans le cadre des études sur les zones stratégiques pour l'eau potable dans la région. Ils ont assisté à certaines d'entre elles. Dans ce cadre, ils ont rappelé leur difficulté à mobiliser les agriculteurs en vue d'un raccordement, souvent nécessaire pour assurer la viabilité du futur réseau. M. Nidecker informe que le réseau projeté actuel ne prévoit pas pour l'instant d'alimenter le secteur. Il précise qu'Aqua Domitia pourrait offrir une alternative très attendue à la ressource complémentaire que le Syndicat du Bas Languedoc mobilise actuellement, très coûteuse pour la collectivité (achat d'eau du Bas-Rhône à 0,57 €/m<sup>3</sup> puis traitement). Charlotte Courbis précise que, sur le bassin de l'Hérault, les représentants d'Aqua Domitia seront impliqués sur la question de la ressource notamment dans le cadre du PGRE. C'est bien un des objectifs du PGRE de mettre tous les acteurs concernés autour de la table, tant du point de vue des besoins que des ressources. Il s'agira dans ce cadre de définir l'ensemble des besoins à l'échelle du bassin pour les différents usages, pour identifier ensuite les

possibilités d'approvisionnement et définir les modalités de partage. M. Nidecker souligne à nouveau l'importance d'avancer sur le dossier, afin de trouver rapidement des solutions. Charlotte Courbis répond que la démarche est lancée, et que le diagnostic des besoins et ressources est déjà bien alimenté. L'enjeu est désormais d'organiser la concertation pour réfléchir ensemble et prendre des décisions collectives.

M. Théron note par ailleurs que des échanges pourront être menés afin d'identifier les moyens pour intégrer la protection des zones stratégiques dans les SCoT.

### Echanges concernant la Zone Stratégique Exploitée (ZSE) de Cazouls d'Hérault-Montagnac

Marjorie Clergue précise que le périmètre de la zone est une combinaison des 2 périmètres rapprochés des captages existants concernés (captages de la Plaine, puits Boyne, puits Hérault et domaine de Lavagnac), légèrement élargie au nord-ouest au regard des périmètres des aires d'alimentation de captages. La quasi-totalité de la zone est en zone inondable du PPR, essentiellement en zone rouge (95%).

Marjorie Clergue demande si la zone est sujette à des problématiques de régularisation des captages privés. Les participants à la réunion n'ont pas d'information à ce sujet.

Maeva Carrère demande quel est l'état d'avancement des DUP sur les captages existants sur la zone.

M. Charbonnier répond que les DUP sont finalisées (2012 et 2014) et les mesures associées réalisées. Le syndicat intercommunal des eaux de la vallée de l'Hérault est par ailleurs propriétaire de 20 des 25 ha de périmètres rapprochés des 4 champs captants existants. Deux aires d'alimentation de captages ont été définies sur le territoire (puits Boyne et puits Hérault) : le diagnostic agro-environnemental est réalisé et un plan d'action ciblé est en cours d'application.

Le syndicat a une bonne connaissance de la ressource grâce aux études récentes réalisées notamment dans le cadre des DUP.

Les analyses sont bonnes : aucune pollution n'a été détectée depuis 2004 (pesticides)

### Echanges concernant la Zone Stratégique Exploitée (ZSE) de Pézenas

Marjorie Clergue précise que le périmètre de la zone correspond au périmètre rapproché du captage existant concerné (Forage Peyne). La totalité de la zone est en zone rouge du PPR. La

déclaration d'utilité publique est en cours d'élaboration. Concernant la propriété du foncier, la commune de Pézenas est propriétaire du périmètre immédiat.

Mme Satger précise que l'acquisition, au sein du périmètre rapproché, des terrains du moulin de Castelnaud par la commune de Pézenas est en cours de concertation. Il n'y a pas d'autres projets d'acquisition foncière au sein de la zone à l'heure actuelle. Elle mentionne le projet de la mairie de Pézenas de restaurer le seuil de Castelnaud pour préserver la hauteur d'eau nécessaire à l'alimentation du captage, en l'équipant d'une passerelle à poissons afin d'assurer la continuité écologique (espèce cible : l'Alose).

M. Sers, Maire de Castelnaud-de-Guers, indique que la zone est concernée par des captages à usage d'irrigation, gérés par BRL. Marjorie Clergue précise que seuls les captages à usage d'alimentation en eau potable ont été localisés sur les cartes présentées.

#### **Echanges concernant la Zone Stratégique Exploitée (ZSE) de Florensac**

Marjorie Clergue précise que le périmètre de la zone correspond au périmètre éloigné du champ captant de Filliol, en raison de circulations préférentielles de l'eau depuis l'Hérault vers la nappe. Ce périmètre englobe les périmètres rapprochés des 4 captages existants concernés (Captages de Pommières, la Barthasse, Pesquier et Filliol), dont 3 sont exploités actuellement et un (Pesquier) n'est pas encore exploité. Les déclarations d'utilité publique sont toutes achevées, mais celle de Filliol est assez ancienne (1992).

80% de la zone est en zone rouge du PPR. Le sud de Saint-Thibéry, le Nord de Florensac et le sud-est de Néziguan-l'Evêque, situés dans la zone stratégique, sont en dehors de la zone inondable du PPR. Les secteurs de Saint-Thibéry et Florensac sont en limite de la zone inondable, et les 3 secteurs sont d'ores et déjà au sein du périmètre de protection éloignée du captage de Filliol.

Marjorie Clergue informe également qu'une carrière, la carrière des Roches bleues, est présente au sein de la zone, avec une extension prévue à cheval sur la zone. Des Installations classées pour l'environnement (ICPE) et sites BASIAS (sites industriels et activités de services) sont également présents. La zone est également concernée par le tracé de la future ligne à grande vitesse (LGV Montpellier-Perpignan).

Au sujet de la LGV, Marjorie Clergue précise que les risques pour la ressource sont liés aux phases travaux (dans le cas de déblais) et exploitation (désherbants).

M. Nidecker ajoute à ce sujet que des échanges nombreux avaient eu lieu lors des précédentes étapes de réflexion pour la conception du projet (il y a une dizaine d'années), entre le syndicat et l'aménageur, afin que le syndicat identifie et anticipe les conséquences de l'aménagement sur les champs captants. Le syndicat a alors acquis des terrains au nord du tracé de LGV pour être en mesure de relocaliser les captages actuellement avals à l'amont de l'aménagement. Il ajoute qu'à l'époque, le projet de LGV pour la zone consistait en la réalisation d'un viaduc, mais le projet a évolué depuis sans que le syndicat aie d'informations plus précises.

Marjorie Clergue précise que les études de faisabilité de la LGV ont été relancées. Elle insiste sur le fait qu'il est important de suivre l'évolution du projet (notamment concernant le tracé, le choix de remblais ou de viaduc) et de réfléchir aux moyens de limiter les risques liés à la phase travaux pour le ressource en eau, même si elle ne sera pas mise en œuvre prochainement.

Maeva Carrère souligne que l'ouvrage sera vraisemblablement le plus transparent possible au regard des crues, et des remblais limités au maximum.

Concernant la propriété du foncier, le syndicat du Bas-Languedoc est propriétaire d'un certain nombre de terrains, dont il pourra transmettre le détail dans le cadre de la présente étude.

Au sujet de de la carrière des Roches bleues, M. Nidecker précise que les études amont au projet d'extension ont bien analysé l'impact du projet sur la ressource. M. Lauze indique que des données de connaissance ont été produites dans ce cadre. Marjorie Clergue rappelle que les principaux risques liés à cette carrière seraient liés à des cas de pollution accidentelle (hydrocarbures) car la carrière n'est pas en lien direct avec la nappe, ce risque est déjà traité dans le cadre des procédures d'autorisation.

Mme Dubois, du Syndicat mixte d'études et de travaux de l'Astien, précise que la nappe de l'Astien est présente dans la zone stratégique de Florensac. Des mesures pour caractériser les zones d'affleurement de la nappe sont en cours sur le secteur. Marjorie Clergue confirme qu'il serait utile de prévoir, dans le plan d'actions, des études hydrogéologiques sur le secteur afin de savoir dans quelle mesure les deux nappes se recouvrent, et comprendre les dynamiques d'échanges entre ces nappes.

## Conclusion de la réunion et perspectives

Maeva Carrère résume les points clés évoqués durant la réunion, et les aspects non encore abordés dont il faudra tenir compte :

- La ressource est soumise à des prélèvements importants avec déjà des problèmes quantitatifs. L'élaboration du PGRE permettra de travailler sur cet aspect quantitatif ;
- L'étude « pesticides » en cours permettra de travailler à protéger la qualité de l'eau ;
- Le plan de gestion de la Ripisylve, élaboré par le SMBFH, contribuera également à la préservation de la ressource ;
- Une vigilance sera à avoir concernant le projet de LGV ;
- La plupart des DUP des captages en zone stratégiques sont réalisées, celles en cours seront à finir rapidement. Le foncier acquis est un outil qui peut contribuer à la préservation des zones ;
- Une réflexion serait à conduire sur la gestion des transferts de pollutions accidentelles dans le fleuve : identifier les gestionnaires à prévenir à l'aval des pollutions (usage AEP, baignade notamment) et les moyens pour diffuser cette alerte. M. Nidecker confirme qu'il serait important dans un tel cas de communiquer à tous les exploitants AEP aval afin qu'ils arrêtent leurs captages le temps de laisser passer la pollution. M. Charbonnier ajoute qu'une étude de diffusion et d'identification des secteurs à risque de pollution serait nécessaire pour prévoir la durée de l'arrêt et le stockage nécessaire pour assurer la continuité du service.

Après remerciements des participants, Maeva Carrère indique que le diaporama et le compte-rendu de cette réunion seront envoyés à chaque invité, et rappelle que les propositions d'action issues de la phase 3 leur seront communiquées à l'automne.